

**Comité du 7e arrondissement de Paris de la
Fédération nationale des Anciens Combattants
en Algérie, Maroc et Tunisie F.N.A.C.A**

**2022 DAC 362
SIMPA 20512 ; 2022_04840
SIRET : 53756427000016**

**1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE
L'ASSOCIATION**

Nom : Comité du 7e arrondissement de Paris de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A)

Adresse : 63 bd des Invalides 75007 Paris

Président : Olivier BIDOU
Vice-Président : Pierre BLET
Trésorier : Pierre DUMONT

Objet : Cette association a pour but d'entretenir et de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens mobilisés en Algérie, Tunisie, et Maroc ; de leur permettre, par une action concertée d'assurer la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux ; d'œuvrer en faveur de la Paix, notamment : par la commémoration annuelle du 19 mars 1962 (fin de la Guerre d'Algérie) ;

- **Date de dépôt des statuts** : 1988 ; modification du bureau et du siège social en 2009.
- **L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville** : non

**2. PRESENTATION FINANCIERE DE
L'ASSOCIATION**

Analyse de la situation financière de l'association

	2020/2021	2019-2020	2018-2019
Total des produits	6 015,52 €	5 340,00 €	5 525,70 €
Total des charges	4 134,07 €	4 667,67 €	3 538,46 €
Résultat	1 881,45 €	672,33 €	1 987,24 €

Au 31 août 2021, le montant de la trésorerie était de 13 621,70 euros, représentant 1202 jours de fonctionnement.

Analyse financière de la demande de subvention :

Coût de l'action à subventionner : 6 580 euros
Montant de la subvention sollicitée : 2 500 euros
Montant de la subvention proposée : 1 000 euros
Compte d'emploi : provision Mémoire

L'association sera invitée à revoir son budget prévisionnel en fonction de la subvention accordée.

Le budget prévisionnel 2022:

Ressources propres	4 080 €
Subvention Ville de Paris	2 500 €
Total des produits	6 580 €

Impression documents	1 325 €
FNACA département	3 000 €
Poste, téléphone, Internet	1 200 €
Location de matériel, gerbes, décorations	860 €
Assurance	75 €
Divers	120 €
Total des charges	6 580 €

Subventions antérieures _

2018 : 1 000 €
2019 : 1 000 €
2020 : 1 000 €
2021 : 1 000 €

3 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention **oui**
- passation d'une convention : non
- objet de la subvention : fonctionnement
- modalités de versement : en 1 fois
- contrôle *a posteriori* : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022).